

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.
3. Bordereaux des comptes à payer 2018-07-A, 2018-07-B, 2018-07-C, 2018-07-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2018-06.
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 640 900 \$.
6. États financiers au 31 décembre 2017, prévisions budgétaires 2018 et prévisions budgétaires 2018 révisées de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
7. Nomination de représentants pour les services électroniques - Revenu Québec.
8. Nomination au poste d'inspecteur municipal au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
9. Nomination au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics.
10. Projet pilote concernant la gratuité du transport en commun local pour les citoyens de Mont-Saint-Hilaire - Circuit 11 (transport régulier).
11. Regroupement des Offices municipaux d'habitation des villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et des municipalités de McMasterville et de Saint-Jean-Baptiste.
12. Appropriation à même le surplus affecté - Réaménagement de la piste cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire et de l'intersection de la route 116 et rue Saint-Georges.
13. Entente internationale concernant un appel d'offres commun pour des services professionnels d'inventaire et de conformité au Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal.

14. Quatrième édition du Grand Splash Hilairemontais.
15. Demande d'autorisation de circuler en vélo sur les routes du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire lors du " Défi Vélo Lussier ".
16. Convention concernant l'utilisation et l'entretien d'une partie du lot 1 816 845 au cadastre du Québec.
17. Bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Mission Divers-Cité concernant l'utilisation de l'immeuble sis au 1157, chemin Rouillard.
18. Contrat pour des travaux d'aménagement du parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe.
19. Cession pour fins de parc - Subdivision des lots 3 954 788 et 3 954 789 - Chemin Ozias-Leduc.
20. Compte rendu de la rencontre no 20 du 3 mai 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 juin 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-57, 2018-42, 2018-50, 2018-55, 2018-56, 2018-58, 2018-60, 2018-61, 2018-62, 2018-64 et 2015-55.
23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-59.
24. Demande de dérogation mineure 2018-03 relative au 720, chemin Authier.
25. Demande de dérogation mineure 2018-04 relative au 723, chemin Authier.
26. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Partie du lot 1 815 122 au cadastre du Québec - 1342, chemin des Patriotes Nord.
27. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement numéro 981 sur les salles et appareils d'amusement.
28. Adoption du projet de Règlement numéro 1274, intitulé: " Règlement abrogeant le Règlement numéro 981 sur les salles et appareils d'amusement ".
29. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1001 relatif aux règles de régie interne du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment de modifier les périodes de questions.
30. Adoption du projet de Règlement numéro 1001-5, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1001 concernant la régie interne du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".
31. Adoption du second projet de Règlement numéro 1235-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11 ".
32. Adoption du Règlement numéro 828-41, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2018 ".

33. Adoption du Règlement numéro 881-11, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains parcs ".
34. Octroi du contrat BA 18-03 pour l'entretien en électricité dans les divers bâtiments de la ville et surpresseurs d'aqueduc.
35. Octroi du contrat BA 18-04 pour l'entretien en climatisation, chauffage et ventilation pour les années 2018-2019.
36. Octroi du contrat TP 18-11 pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2018.
37. Questions de l'assistance.
38. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
- c) Rapport annuel OMEAU de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2017.

2018-257

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 juillet 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-258

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-259

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-07-A, 2018-07-B, 2018-07-C, 2018-07-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-07-A, au montant de 3 154 185,75 \$, numéro 2018-07-B, au montant de 4 057,02 \$, numéro 2018-07-C, au montant de 474 339,59 \$, numéro 2018-07-D, au montant de 200 607,81 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-07, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 juin 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 31 mai au 28 juin 2018.

2018-260

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-06

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-06 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 juin 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-261

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 640 900 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 640 900 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2018, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
1098 (Travaux de réfection - rue Jeannotte)	1 640 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le Règlement d'emprunt numéro 1098, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 12 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

Année	Montant	
2019	141 200 \$	
2020	145 800 \$	
2021	150 600 \$	
2022	155 700 \$	
2023	160 700 \$	(à payer en 2023)
2023	886 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 1098 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2018-262

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 RÉVISÉES - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les états financiers au 31 décembre 2017, les prévisions budgétaires 2018, en date du 6 décembre 2017 et les prévisions budgétaires 2018 révisées, en date du 23 mars 2018 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire établis par la Société d'Habitation du Québec.

2018-263

REPRÉSENTANTES DES SERVICES ÉLECTRONIQUES - REVENU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise mesdames Sylvie Lapalme, trésorière, ou Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, à:

- consulter le dossier de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et agir au nom et pour le compte de cette dernière, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la Ville de Mont-Saint-Hilaire aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et agir au nom et pour le compte de cette dernière, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec, qu'elles peuvent consulter sur le site Internet de Revenu Québec et qu'elles peuvent accepter.

Que ce conseil accepte que le ministre du Revenu communique aux représentantes, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Mont-Saint-Hilaire et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Que la présente résolution abroge la résolution 2011-219.

2018-264

NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier d'inspecteur municipal au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Marion Roblès, préposée aux permis au sein de ce Service, a les compétences pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Marion Roblès au poste régulier d'inspecteur municipal, au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 12), et ce, le ou vers le 4 juillet 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 18 juin 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière adjointe en date du 19 juin 2018.

2018-265

NOMINATION - JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste régulier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Bruneau-Collard se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Steve Bruneau-Collard au poste régulier de journalier-opérateur 3, au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du 4 juillet 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 22 juin 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 28 juin 2018.

2018-266

PROJET PILOTE CONCERNANT LA GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LOCAL POUR LES CITOYENS DE MONT-SAINT-HILAIRE - CIRCUIT 11 (TRANSPORT RÉGULIER)

CONSIDÉRANT la volonté de ce conseil de rendre accessible gratuitement à ses citoyens le transport en commun local, soit le transport régulier du circuit 11;

CONSIDÉRANT QU'une demande à cet effet a été déposée auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM accepte de mettre de l'avant un projet pilote d'une période d'une année sur l'ensemble de ce circuit en tout temps pour le transport régulier;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette gratuité, les citoyens pourront s'identifier à l'aide de leur carte citoyenne remise par la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM devra fournir à la ville les statistiques d'achalandage de ce circuit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra financer le coût de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la mise en place d'un projet pilote d'une période d'une année visant à rendre accessible gratuitement à ses citoyens le transport en commun local, soit le transport régulier du circuit 11 et que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soit autorisé à signer toute entente, tout acte ou document à intervenir pour donner effet à la présente.

2018-267

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES VILLES DE BELOEIL, DE MONT-SAINT-HILAIRE, D'OTTERBURN PARK, DE SAINT-BASILE-LE-GRAND ET DES MUNICIPALITÉS DE MCMASTERVILLE ET DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Beloeil, l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand, l'Office municipal d'habitation de McMasterville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et des municipalités de McMasterville et de Saint-Jean-Baptiste, un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Beloeil, de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, de l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand, de l'Office municipal d'habitation de McMasterville et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

2018-268

APPROPRIATION À MÊME LE SURPLUS AFFECTÉ - RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE OKA-MONT-SAINT-HILAIRE ET DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 116 ET RUE SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la piste cyclable et de l'intersection de la route 116 et de la rue Saint-Georges est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2018;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux du projet, incluant l'étude préliminaire, s'élèvent à 152 521,33 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à une subvention du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, qui couvrira 50 % des coûts des travaux du projet de réaménagement (excluant les coûts de l'étude préliminaire);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'obtention de la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprie à même le "surplus affecté au transport en commun" (code budgétaire 55-992-13-001) une somme de 160 000,00 \$ afin de financer le projet de réaménagement de la piste cyclable et de l'intersection de la route 116 et de la rue Saint-Georges, conditionnellement à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Que lors de la réception de ladite subvention, la somme soit versée dans le surplus affecté au transport en commun.

2018-269

APPEL D'OFFRES COMMUN - SERVICES PROFESSIONNELS D'INVENTAIRE ET DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 2008-47 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et ss. de la *Loi sur les cités et villes* permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale afin de procéder à une demande commune de soumissions pour l'adjudication d'un contrat de fournitures de matériel, matériaux ou de services;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park et la municipalité de McMasterville désirent conclure une telle entente et effectuer un appel d'offres commun concernant des services professionnels d'inventaire et d'inspection de la conformité au Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, intitulé " Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux ";

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'aller en appel d'offres et que l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce présent appel d'offres, les villes mentionnées ci-dessus souhaitent conclure une entente afin de mandater la Ville de Beloeil pour préparer et lancer un appel d'offres sur invitation et que le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Beloeil s'appliquera pour cet appel d'offres, sous réserve d'obtenir le consentement écrit de chacune desdites villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de l'ingénierie, monsieur Jean Lanciault, recommande de participer à cet appel d'offres commun tel que décrit dans son rapport en date du 21 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature d'une entente afin de déléguer à la Ville de Beloeil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres commun pour des services professionnels d'inventaires et de conformité au Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que l'acceptation de la soumission par la Ville de Beloeil lie envers l'adjudicataire les villes de Mont-Saint-Hilaire, de Beloeil, d'Otterburn Park et la municipalité de McMasterville qui ont pris part à la demande commune des soumissions publiques.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer l'entente mentionnée ci-dessus ainsi que tout document donnant effet à la présente.

2018-270

GRAND SPLASH HILAIREMONTAIS 2018

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 881-6 qui interdit à toute personne se trouvant à la Place du Quai de plonger ou de sauter à partir du quai ou des quais flottants dans les eaux de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit règlement, le conseil peut toutefois donner une autorisation particulière pour la tenue d'une activité spécifique;

CONSIDÉRANT l'organisation en août de la quatrième édition du Grand Splash Hilairemontais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la tenue de la quatrième édition du Grand Splash Hilairemontais en août 2018, à partir de la Place du Quai ou des quais flottants accessibles de cette Place.

Que cette activité sera tenue le 5 août 2018 ou, en cas de mauvais temps, le 12 août 2018.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire participe aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment par le prêt d'équipement.

2018-271

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER EN VÉLO SUR LES ROUTES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE LORS DU " DÉFI VÉLO LUSSIER "

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2018 aura lieu la huitième édition du " Défi Vélo Lussier ";

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, près de 240 cyclistes prendront part à ce défi;

CONSIDÉRANT QUE le parcours est d'une distance de 230 kilomètres et traversera le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du " Défi Vélo Lussier " ont demandé à la Ville une autorisation de circulation sur certaines rues de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette activité n'entre pas en conflit avec quelques opérations municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la huitième édition du " Défi Vélo Lussier " qui se tiendra le 14 juillet 2018.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise l'activité et permet l'accès à son territoire aux cyclistes et aux véhicules accompagnateurs.

2018-272

CONVENTION - UTILISATION ET ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU LOT 1 816 845 AU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la " Convention " relative à l'utilisation et l'entretien d'une partie du lot 1 816 845 au cadastre du Québec à intervenir entre le propriétaire de la propriété située au 625, rue Châteaubriand et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle convention est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite convention.

2018-273

BAIL DE LOCATION - IMMEUBLE SIS AU 1157, CHEMIN ROUILLARD - MISSION DIVERS-CITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Mission Divers-Cité concernant l'utilisation de l'immeuble sis au 1157, chemin Rouillard, à Mont-Saint-Hilaire, lequel bail est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

2018-274

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PIÉMONT URBANISÉ MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aménagé, en 2017, un poste d'accès et un bloc sanitaire dans le parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe et qu'elle désire procéder à la suite des travaux d'aménagement projetés dans ce parc (marquage, signalisation et aménagement de sentiers, pont, mobiliers, supports à vélos, etc.);

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts, au montant de 51 968,70 \$, taxes incluses, pour la réalisation desdits travaux a été effectuée par le Centre de conservation de la nature mont St-Hilaire et que cette estimation est décrite au document " Projet d'aménagement du piémont urbanisé Mont-Saint-Hilaire ", en date du 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés par le Règlement numéro 1250 prévoyant, entre autres, l'aménagement du parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate, conformément à la loi, le Centre de conservation de la nature mont St-Hilaire afin de procéder aux travaux d'aménagement du piémont urbanisé Mont-Saint-Hilaire dans le parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, selon l'estimation des coûts préparée par ledit Centre et décrits au " Projet d'aménagement du piémont urbanisé Mont-Saint-Hilaire ", en date du 6 décembre 2017, laquelle estimation est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 21 juin 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 18-26, au montant de 51 968,70 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-503, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2018-275

LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DES LOTS 3 954 788 ET 3 954 789 - CHEMIN OZIAS-LEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 18 octobre 2017, révisé en date du 14 décembre 2017, portant le numéro de minute 49578, dans le cadre du projet de subdivision des lots 3 954 788 et 3 954 789 au cadastre du Québec en sept (7) lots, soit six (6) lots privatifs, identifiés audit plan comme lots 1 à 6, et un lot commun identifié audit plan comme lot 7, ayant pour but de permettre la construction de six (6) unités d'habitation où seront aménagées les aires de circulation et les aires de détente.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 21 juin 2018.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 45 000,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande des nouveaux lots créés, à titre de cession pour fins de parc, tel qu'il est requis en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

Que cette approbation soit valide pour une période de 365 jours de la présente résolution et qu'à défaut pour le demandeur de déposer sa demande de permis dans ce délai, une nouvelle évaluation de la valeur marchande des lots devra être effectuée.

2018-276

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NO 20 DU 3 MAI 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 20 tenue le 3 mai 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-277

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 juin 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-278

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-57, 2018-42, 2018-50, 2018-55, 2018-56, 2018-58, 2018-60, 2018-61, 2018-62, 2018-64 ET 2015-55

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 juin 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-57 : 723, chemin Authier
Plans et recommandation 2018-78-R (annexe A)
- PIIA 2018-42 : 668, rue de l'Heure-Mauve (Lot 4 914 114)
Plans et recommandation 2018-79-R (annexe B)
- PIIA 2018-50 : 499, chemin des Patriotes Sud
Plans et recommandation 2018-80-R (annexe C)

- PIIA 2018-55 : 795, rue Chambord
Plans et recommandation 2018-81-R (annexe D)
- PIIA 2018-56 : 366, rue Fortier
Plans et recommandation 2018-82-R (annexe E)
- PIIA 2018-58 : 264, rue De Montigny
Plans et recommandation 2018-83-R (annexe F)
- PIIA 2018-60 : 35-37, rue Saint-Henri
Plans et recommandation 2018-85-R (annexe G)
- PIIA 2018-61 : 238, rue Louis-Voghel (Lot 2 349 497)
Plans et recommandation 2018-86-R (annexe H)
- PIIA 2018-62 : 836, rue Hébert
Plans et recommandation 2018-87-R (annexe I)
- PIIA 2018-64 : 30, rue Saint-Henri
Plans et recommandation 2018-91-R (annexe J)
- Révision PIIA 2015-55 : 733, rue des Passerins
Plans et recommandation 2018-94-R (annexe K)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " K " pour en faire partie intégrante.

2018-279

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2018-59 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 26 juin 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2018-59 : 167, rue Sainte-Anne
Plans et recommandation 2018-84-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur Christian Charron, chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-03.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-03 concernant le 720, chemin Authier :

Des interventions sont effectuées relativement à cette demande, notamment quant à la densification et au caractère identitaire du milieu.

2018-280

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-03 - 720, CHEMIN AUTHIER - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 26 juin 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant la dérogation mineure suivante:

- dérogation mineure 2018-03 : 720, chemin Authier
Plans et recommandation 2018-77-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de permettre la subdivision du lot 1 817 688 au cadastre du Québec en deux lots distincts d'une largeur de 37,79 mètres chacun alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur minimale de 46 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'atteint pas les objectifs du Plan d'urbanisme durable;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du chemin Authier est traversé par un couloir forestier d'intérêt métropolitain et bordé de zones de conservation;

CONSIDÉRANT QUE 9 propriétés présentes sur le chemin Authier possèdent une largeur de lot de 75,58 mètres ou plus;

CONSIDÉRANT QUE les services d'aqueduc et d'égouts ne sont pas disponibles sur le chemin Authier et que cette dérogation mineure ouvrirait la porte à des demandes subséquentes qui transformeraient le milieu et modifierait son caractère identitaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement encourage l'étalement urbain et va à l'encontre du principe de densification à l'intérieur du périmètre urbain, dans lequel se trouvent les services d'aqueduc et d'égouts ainsi que le transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

Que ce conseil refuse la demande de dérogation mineure numéro 2018-03 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 720, chemin Authier, afin d'autoriser la subdivision du lot 1 817 688 au cadastre du Québec, en deux lots d'une largeur de 37,79 mètres chacun, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur minimale de terrain de 46 mètres, permettant ainsi une dérogation de 8,21 mètres, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2018, portant le numéro de minute 18446, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition : madame la conseillère Christine Imbeau et messieurs les conseillers Sylvain Houle et Louis Toner.

A voté contre la présente proposition : monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

...Monsieur Christian Charron, chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-04.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-04 concernant le 723, chemin Authier :

Aucune intervention.

2018-281

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-04 - 723, CHEMIN AUTHIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-04 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 723, chemin Authier.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 9,99 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge avant minimale de 12 mètres pour une habitation unifamiliale isolée, permettant ainsi une dérogation de 2,01 mètres, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 2018, portant le numéro de minute 3724, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre conforme l'agrandissement de la résidence.

2018-282

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - PARTIE DU LOT 1 815 122 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 1342 CHEMIN DES PATRIOTES NORD

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur, propriétaire du lot 1 815 122 au cadastre du Québec, situé au 1342, chemin des Patriotes Nord, afin de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 1 815 122 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à subdiviser la propriété agricole en créant un lot distinct pour la résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, concernant les usages, les dimensions de terrain et les marges d'implantation prescrites à la grille des spécifications H-1, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le respect des limites de l'îlot déstructuré résidentiel autorisé par la décision no 363352 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ne permet pas la création d'un lot résidentiel conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de créer un lot résidentiel détaché du lot agricole en respectant le positionnement de l'installation septique actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 1 815 122 au cadastre du Québec, situé au 1342, chemin des Patriotes Nord, et ce, en subdivisant la propriété agricole et en créant un lot distinct pour la résidence.

Que cette demande est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que le projet respecte les normes du règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2018-283

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 981 CONCERNANT LES SALLES ET APPAREILS D'AMUSEMENT

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement abrogeant le Règlement numéro 981 concernant les salles et appareils d'amusement, considérant que certains articles de ce règlement ne respectent plus les dispositions de la loi provinciale en cette matière.

2018-284

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1274 - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 981 SUR LES SALLES ET APPAREILS D'AMUSEMENT " - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1274, intitulé: " Règlement abrogeant le Règlement numéro 981 sur les salles et appareils d'amusement ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-285

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1001 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1001 concernant la régie interne du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment de modifier les périodes de questions.

2018-286

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-5 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1001 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1001-5, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1001 concernant la régie interne du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-287

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS D'HÉBERTISME À L'INTÉRIEUR D'UN BOIS D'INTÉRÊT À MÊME LA ZONE AF-11 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le second projet de Règlement numéro 1235-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-288

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-41 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 828-41, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2018 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-289

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE CERTAINS PARCS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 881-11, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains parcs ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-290

OCTROI DU CONTRAT BA 18-03 - ENTRETIEN EN ÉLECTRICITÉ DANS LES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE ET SURPRESSEURS D'AQUEDUC - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES A & R LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Électriques A & R ltée, au montant de 40 278,04 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat BA 18-03, pour l'entretien en électricité dans les divers bâtiments de la ville incluant les surpresseurs d'aqueduc, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 3 juillet 2018 au 2 juillet 2019.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service des loisirs et de la culture, contenue dans son rapport en date du 20 juin 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 18-22, pour la période du 3 juillet 2018 au 31 décembre 2018, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-813-00-531, 02-814-00-531, 02-815-00-533, 02-819-00-533 et 02-813-10-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-291

OCTROI DU CONTRAT BA 18-04 - ENTRETIEN EN CLIMATISATION, CHAUFFAGE ET VENTILATION 2018-2019 - SERVICE CLIMATECH

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Service Climatech, au montant de 31 920,51 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA 18-04 pour l'entretien en climatisation, chauffage et ventilation des bâtiments de la Ville, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 juin 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 18-24, pour la période du 4 juillet au 31 décembre 2018, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-814-00-531, 02-815-00-533 et 02-813-10-533 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-292

OCTROI DU CONTRAT TP 18-11 - FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES 2018 - ECO-VERDURE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Eco-Verdure inc., au montant total de 46 191,21 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat TP 18-11 pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2018, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 21 juin 2018.

Que les travaux, décrits au bon de commande TP 18-51, au montant de 46 191,21 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-753-00-522, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Amélioration de l'intersection – chemin de la Montagne / rang des Étangs / chemin De Rouville Particules polluantes dans l'air
M. Jean-Luc Halde	Localisation des lots 3 954 788 et 3 954 789 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – 1342, chemin des Patriotes Nord Demande de permis d'alcool et utilisation – Strøm Spa Mont-Saint-Hilaire
Mme Jacqueline Poirier	Circulation chemin de la Montagne – présence d'un employé de la Ville
M. Jacques Charbonneau	Demande de permis d'alcool et utilisation - Strøm Spa Mont-Saint-Hilaire Statistiques utilisation SÉMECS Problématique recyclage - Ricova
M. Pierre Nault	Consultation publique PPU Centre-ville Développement de commerces rue Saint-Georges – collaboration de la Ville
Mme Luce Cloutier	Utilisation stationnement de la gare – navette pour la montagne et navette touristique Différence entre PPCMOI et PPU Opinions des citoyens – PPU Centre-ville Politique de participation citoyenne Protection du partour de la montagne
Mme Rachel Prévost	Protection des Montérégiennes Nombre de supermarchés sur le territoire Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – apport positif du chef de division à l'urbanisme
M. Louis-Georges Cournoyer	Rapport annuel de la Régie d'assainissement des eaux de l'Eau de la Vallée du Richelieu Présence de pesticides dans l'eau - analyse

2018-293

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 55.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière